



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**

N° Spécial

02 MARS 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEE du 02 Mars 2020

SOMMAIRE

Arrêté- Décision	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE	Page
DRIEE-IDF N° 2020-021	26.02.2020	Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° 2019-DRIEE IdF-052 du 7 mai 2019 relatif à la période d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département des Hauts-de-Seine Campagne 2019-2020.	3
N° 2020- PERAC-D034	24.02.2020	Décision	4

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ENERGIE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE N°2020-DRIEE IdF- 021

**Modifiant l'arrêté préfectoral n° 2019-DRIEE IdF-052 du 7 mai 2019 relatif à la période
d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département des Hauts-de-Seine
Campagne 2019-2020**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 424-2, L. 424-4 et L. 424-6 et R. 424-1 à R.424-9,

VU le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020 relatif à la période de chasse du sanglier en France métropolitaine,

VU l'arrêté préfectoral MCI n°2017-25 du 26 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-DRIEE IdF-028 du 22 août 2019 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-DRIEE IdF-052 du 7 mai 2019 relatif à la période d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département des Hauts-de-Seine Campagne 2019-2020,

VU l'avis de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France en date du 24 janvier 2020,

VU l'avis de la commission départementale de la chasse et la faune sauvage consultée par voie électronique le 28 janvier 2020,

VU la consultation du public qui s'est déroulée du 3 au 21 février 2020,

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger les cultures,

SUR proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 2 est modifié comme suit : à l'alinéa « sanglier » du tableau, la date de clôture « 29 février 2020 » est remplacée par « 31 mars 2020 ».

Le reste demeure inchangé

Article 2 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et le chef du service interdépartemental pour Paris et petite couronne de l'office français de la biodiversité habilités à constater les infractions à la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et affiché dans toutes les communes du département par les soins des maires.

Fait à Vincennes, le 26 février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef adjoint du service nature, paysage et ressources,
DRIEE Île-de-France

Robert SCHOEN

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS

Décision n°2020/PERAC/D034

Le Préfet des Hauts-de-Seine,

VU le code de l'environnement et, en particulier, ses articles L. 557-28 et L. 557-29 ;

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression et, notamment, ses articles 18 et 31 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-25 du 26 juin 2017 accordant délégation de la signature préfectorale au Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France ;

VU l'arrêté n° 2019-DRIEE IdF - 028 du 22 août 2019 portant subdélégation de signature ;

VU la demande de l'hôpital Antoine-Béclère, reçue le 13 janvier 2020, relative à une demande de sursis de requalification périodique pour un équipement sous pression exploité dans son établissement situé à CLAMART ;

VU le rapport de la DRIEE référencé 2020/PERAC/ en date du ;

CONSIDERANT l'engagement de l'hôpital Antoine-Béclère de procéder à la requalification de son stérilisateur, avant le 30 juin 2020 ;

CONSIDERANT que l'autoclave de stérilisation dispose d'une documentation satisfaisante ;

CONSIDERANT que l'autoclave a été suivi régulièrement et est en bon état au vu des rapports d'inspection produits par les organismes habilités ASAP et APAVE ;

CONSIDERANT que la dernière opération de contrôle périodique a eu lieu il y a moins d'un an (8 juillet 2019) et n'a pas fait l'objet de remarque de la part de l'expert habilité ;

CONSIDERANT que l'ensemble du dossier n'indique pas d'observation susceptible de compromettre l'intégrité des biens ou la sécurité des personnes ;

CONSIDERANT que l'exploitant s'engage à sensibiliser les opérateurs à la coupure d'urgence de l'autoclave et à réaliser une surveillance accrue de son équipement lors de la mise en pression ;

SUR proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

L'Institut PASTEUR dispose d'un sursis jusqu'au 30 juin 2020 pour procéder à la requalification périodique imposée à l'article 18 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 susvisé pour les équipements ci-dessous :

Ensemble concerné par la demande	Composition de l'ensemble	N° de fabrication Récipient/Armoire	Année	Fabricant	PS en bar	Volume en litre	Fluide contenu
Autoclave stérilisateur 4 n° 2109613-010-01	Récipient CAFR	10446	2010	Getinge HS66	3	584	Vapeur
	Générateur de vapeur	10543	2010		3,5	31	

Article 2 :

L'exploitant justifie, à la DRIEE, la requalification de l'équipement lorsque celle-ci aura été effectuée ;

Article 3 :

Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

Fait à Vincennes, le 24 Février 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité Départementale de Paris,

SIGNE

Agnès COURET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>